

Les infos

Vendredi 9 février 2007



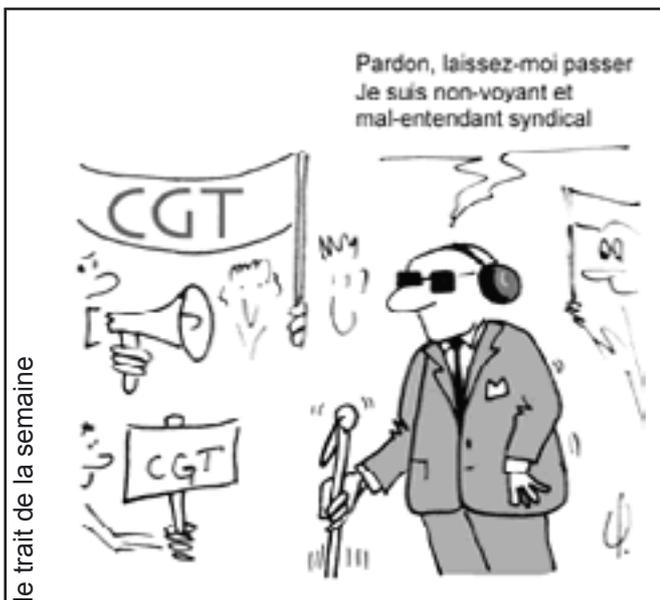
LE ZÉRO ET L'INFINI

La réunion plénière du CCE s'annonçait plutôt bien pour la direction. Daniel Bouton, accompagné d'un staff impressionnant s'apprêtait à présenter la réorganisation créant le nouveau pôle BDDF, tandis que les élus avaient convenu unanimement de s'abstenir sur le projet, plutôt que de voter contre, en actant dans une déclaration commune ses engagements de pérennité du « modèle Société Générale »... mais il se trouve que l'hôtesse qu'il côtoie tous les jours dans son bunker du 35^{ème} venait de recevoir une lettre d'avertissement parce que les représentants syndicaux Société Générale y étaient entrés pour le rencontrer lors du blocage des négociations salariales. Courageusement, les responsables SG de la sécurité à RSRH/CIM avaient désigné la coupable : l'hôtesse payée au SMIC par City One. Cette société, dont nous avons déjà parlé dans nos infos s'est empressée de la sanctionner... Ce qui ne les empêchera pas de percevoir leur prime de 220€ obtenue par les intrus du 35^{ème} ce jour-là. Interpellé par les élus, Daniel Bouton s'est tout aussi courageusement abrité derrière sa condition de PDG infiniment universel, qui n'a désormais plus à connaître des « cas individuels » de ce bas monde, même s'il s'agit de personnes, au sens noble, qu'il croise quotidiennement. Mais il se trouve que les élus du personnel ont plus d'honneur et d'humanité, et qu'ils n'entendaient pas poursuivre ainsi une séance plénière, qui comme Daniel Bouton l'avait souligné lui-même, coûtait cher.

Confrontée à sa seconde crise, après l'épisode des négociations salariales, Anne Marion Bouchacourt, bien que DRH d'un groupe universel, a semble-t-il mieux mesuré le lien entre le zéro et l'infini, peut-être du fait de sa condition féminine. Elle a annoncé aux 5 délégués syndicaux nationaux, tous présents parce qu'eux considéraient l'affaire importante, qu'une nouvelle lettre annulant l'avertissement serait envoyée à Yvonne, hôtesse de la présidence. Ce qui a permis à la séance de reprendre.

HANDICAPÉS

L'absence de cœur n'étant pas considérée comme un handicap, la Société Générale est évidemment loin de satisfaire ses obligations de quota d'emplois de handicapés à aujourd'hui... Mais la loi, qui a constaté le peu d'empressement du patronat a fixé désormais, comme en matière d'égalité, des obligations contraignantes à moyen terme. C'est dans ce cadre que va s'ouvrir le 15 février la 1^{ère} réunion de la négociation d'un accord à la Société Générale. La volonté de la CGT est d'aller au-delà des déclarations d'intentions et de la phraséologie politiquement correcte consensuelle sur l'évolution des regards et des mentalités. La CGT proposera par exemple de ne pas « sélectionner » parmi les handicaps ceux qui seraient « compatibles » avec un emploi à la Société Générale, mais au contraire d'adapter un large éventail de postes de travail aux différents handicaps. La CGT pense aussi que les handicapés doivent avoir accès à des formations adaptées, que leur déroulement de carrière soit suivi, car les rares exemples d'aujourd'hui montrent qu'ils subissent une « discrimination négative » et que des mesures du même genre que celles prévues par l'accord sur l'égalité sont nécessaires. Évidemment, ceci heurte de plein fouet l'éloge de la performance individuelle qui prévaut, nous saurons donc très vite s'il s'agit d'un vrai, et nouvel engagement.



CGT Société Générale - SPB Société Générale
Paris La Défense 92972 CX - 01.42.14.30.68
cgt.sg@wanadoo.fr - spb.sg@laposte.net
Internet : www.premiumwanadoo.com/cgt.sg/
Intranet : Portail SG, Salariés France, Espace syndical, CGT